Conférence Territoriale de l'Autonomie des Côtes d'Armor : Des ambitions à traduire en actes

L'URIOPSS Bretagne, représentée par Elodie RUE-RIOCHE, directrice, a participé à la deuxième Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) des Côtes d'Armor, réunissant le 13 novembre dernier près de 40 acteurs engagés dans la mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA).

Mis à jour le **20 novembre 2026**
De **Uriopss Bretagne**

GRAND ÂGE HANDICAP

ARTICLE

INFO BRETAGNE



Cette rencontre a permis de faire un bilan des chantiers engagés autour de l’accès aux droits, des mobilités, du soutien aux aidants, de l’habitat ou encore de l’accompagnement des multiples vulnérabilités. Les échanges ont confirmé l’intérêt d’une approche partenariale et décloisonnée pour mieux répondre aux besoins des personnes concernées.

Les participants ont également souligné la nécessité d'associer davantage les acteurs de la mobilité et de l'Éducation nationale. Un enjeu essentiel tant l'accès aux transports, à la scolarité, à la formation ou à l'insertion conditionne l'autonomie des personnes et l'effectivité de leurs droits. La réponse aux défis du vieillissement, du handicap ou des vulnérabilités ne peut se construire dans le seul champ médico-social. La feuille de route pour l’année 2027 a également été présentée à cette occasion.

L’URIOPSS Bretagne a salué le travail mené au cours de l’année 2027 ainsi que l’ambition portée par le Département et l’ARS, tout en rappelant plusieurs points de vigilance : la nécessité de mieux faire connaître le SPDA, de clarifier son articulation avec les autres schémas et dispositifs existants et de garantir les moyens nécessaires à la mise en œuvre des ambitions affichées.

En ce sens, l’URIOPSS a alerté sur la situation de plus en plus inquiétante des établissements et services dans le secteur de l’autonomie et regretté les choix du département de ne pas revaloriser les taux directeurs de certaines structures. Dans un contexte de fortes tensions financières pour les associations, établissements et services, la capacité des acteurs à poursuivre leur engagement constitue une

condition indispensable à la réussite de cette dynamique territoriale.

Le diaporama présenté en séance est disponible en pièce jointe ci-dessous.